

Conditions Générales de Vente

Antoine Suplisson - Centre de Formation de Professeurs de Yoga

- Désignation

Le centre de formation continue est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation de professeurs de Yoga. Il est situé 1 rue féral, 31000 Toulouse. Le centre de formation dispense des formations dans ses locaux, ou dans tout autre lieu désigné lors de l'organisation de la session de formation. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le centre de formation « Antoine Suplisson » pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

- Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'entrée en formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre Du centre de formation « Antoine Suplisson ». En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le centre de formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient

être dus au centre de formation. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au centre. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le centre au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au centre au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le centre se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

- Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client au centre de formation au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le centre offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue du centre, et après accord éventuel de l'OPCA.

- Annulation, absence ou interruption d'une formation

Lorsque la documentation du travail à réaliser avant la formation a été envoyée au stagiaire, il n'y a plus de remboursement possible. Nous acceptons que la personne participe à une formation intensive ultérieure, ceci dans un délai maximum de 3 ans.

- Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des journées de formation présentielle obligatoire est fixée à sept heures trente, sauf indication contraire portée sur la convocation. Les locaux du centre de formation accueillent les Stagiaires de 9h15 à 13h15 et de 14h45 à 19h15. Pour les heures d'assistantat obligatoires à effectuer à l'issue du programme de formation, le centre est ouvert aux stagiaires en présence d'un professeur dispensant des cours de Yoga. Les dates et horaires exacts de fermeture du centre sont communiqués chaque année aux stagiaires à leur entrée en formation.

- Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au centre ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le centre peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le centre se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

- Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par le centre au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné au centre par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le centre, l'OPCA ou le Client. A l'issue de la formation, le centre remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, le centre lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande. Il est spécifié ici qu'une attestation de présence peut être délivrée à la demande du client mais ceci n'est en aucun cas un certificat d'accomplissement de stage. Cette distinction doit être clairement établie et elle sera énoncée sur la dite attestation. Le certificat de participation à la formation sera délivré ultérieurement, une fois que tous les travaux écrits auront été rendus et qu'ils seront jugés satisfaisants.

- Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le centre de formation «Antoine Suplisson» est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. Le centre ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la

jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'établissement, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre.

- Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le centre pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du centre. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

- Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

- Confidentialité et communication

Le centre, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le centre au Client. Le centre s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par le centre comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise le centre à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Centre s'engage à informer chaque stagiaire que : -des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du centre. -Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, le centre conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

- Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le centre à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.